

Québec, le 12 juillet 2017

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès aux documents reçue en date du 5 juillet 2017, ayant pour objet l'obtention de :

- La politique ou guide d'utilisation des médias sociaux du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le document sur les règles d'utilisation et les lignes éditoriales des outils numériques de notre Ministère.

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter le document mis en ligne sur la diplomatie numérique du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au www.mrif.gouv.qc.ca/fr/netiquette/netiquette.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal Périé
pour
Alain Olivier

Responsable de l'accès aux documents

AO/cp
p.j.